



Critères d'identification des athlètes  
(Identification 2023)

## Table des matières

Introduction .....	3
Comité .....	3
Contingents octroyés par le Ministère .....	4
Période d'identification.....	4
Critères généraux d'admissibilité .....	4
Critères spécifiques d'admissibilité.....	4
Excellence.....	5
Critères de sélection « Élite » .....	5
Critères de sélection « Relève » .....	6
Critères d'identification de niveau « Espoir » .....	9
Changement de catégorie de poids.....	9
Cas de blessure .....	9
Conditions d'engagement (contrat).....	10
Annexe I - Tableau de pointage .....	12

## **Introduction**

Le programme de l'équipe du Québec est possible grâce au Gouvernement du Québec. Ce soutien permet ainsi aux athlètes québécois de mieux rivaliser avec les meilleurs athlètes du Canada et dans le monde.

Il est de la responsabilité du *Comité* d'établir les critères d'identification des niveaux «Espoir», «Relève» et «Élite» et de les faire approuver par le ministère de l'Éducation (ministère).

L'objectif des critères est d'identifier et de soutenir les meilleurs athlètes du Québec engagés dans un cheminement vers l'excellence et démontrant un potentiel de succès sur la scène nationale ou internationale notamment en fonction de son âge.

Les contingents d'athlètes identifiés sont établis par le Ministère

Les critères sont révisés annuellement.

Les athlètes identifiés des niveaux «Relève», «Élite» et «Excellence» seront éligibles pour recevoir différents services tels que :

- soutien de Taekwondo Québec pour l'application à différentes bourses scolaire,
- services scientifique et médico-sportif d'un Centre régional d'entraînement multisports (CREM) et,
- accès à la mesure du crédit d'impôt remboursable pour athlète de haut niveau.

## **Comité**

Le présent comité est composé des personnes suivantes :

- Directeur exécutif de la Fédération québécoise de taekwondo
- Chargé de projet de la Fédération québécoise de taekwondo
- Deux consultants externes et indépendants.

## **Contingents octroyés par le Ministère**

Les contingents d'athlètes identifiés sont établis par le Ministère et varient d'une discipline à une autre. Le nombre d'identifications de niveau «Relève» et «Élite» pour Taekwondo Québec est de 28 athlètes.

16 athlètes identifiés de niveau «Relève», dont 8 hommes et 8 femmes.

12 athlètes identifiés de niveau «Élite», dont 6 hommes et 6 femmes.

Il n'y a pas de nombre maximal pour l'identification de niveau «Espoir».

## **Période d'identification**

La liste des athlètes identifiés des niveaux «Relève» et «Élite» sera révisée en janvier suite à l'annonce officielle des athlètes brevetés par Taekwondo Canada.

La date d'entrée en vigueur pour l'identification des niveaux «Relève» et «Élite» sera rétroactifs au 1<sup>er</sup> janvier et valide jusqu'au 31 décembre, à moins d'une situation exceptionnelle et dès lors, une approbation du Ministère est requise.

Le statut «Espoir» est valide pour le même cycle que « Relève » et « Élite ».

## **Critères généraux d'admissibilité**

1) Afin d'être éligible à une identification de niveau «Espoir», «Relève», «Élite» et «Excellence», un athlète doit obligatoirement répondre aux critères suivants :

- Être membre en règle d'un club au Québec, de Taekwondo Québec et Taekwondo Canada ;
- Représenter le Québec sur la scène nationale et le Canada sur la scène internationale.
- Avoir une résidence permanente au Québec et y résider pendant la saison sportive ;
- Détenir un numéro d'assurance sociale et une carte d'assurance maladie valide.
- Effectuer son rapport d'impôt au Québec pour le cycle visé par l'identification.

## **Critères spécifiques d'admissibilité**

Pour obtenir une identification de niveau « Élite » ou « Relève » et ainsi obtenir une place au sein de l'équipe du Québec :

- 1) Tous les critères s'appliquent à la fois pour les hommes et les femmes ;
- 2) Les catégories d'âge sont considérées au 31 décembre 2022 ;
- 3) Les places au sein de l'équipe du Québec seront octroyées en fonction des critères détaillés plus bas. Les identifications de niveau « Élite » seront octroyées aux six (6) premiers athlètes féminins et masculins de catégorie « sénior » identifiés du classement cumulatif de la période de référence (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022), répondant aux standards minimums et selon l'ordre de priorité établie.
- 4) Pour obtenir une identification de niveau « Relève », les 2 premières places du classement senior 21 ans et moins seront octroyées aux athlètes féminins et masculins suivis des 6 premières places du classement junior féminines et masculins de la période de référence (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022), répondant aux standards minimums et selon l'ordre de priorité établies.
- 5) Accepter et signer le contrat<sup>1</sup> de l'athlète de l'équipe du Québec.

## **Excellence**

Les athlètes identifiés de niveau « Excellence » sont ceux qui détiennent un brevet de Sports Canada. Dans le cas où un athlète n'obtiendrait pas un brevet de Sports Canada, il peut être possible d'obtenir une identification à titre exceptionnel au niveau « Excellence » notamment si l'athlète est :

- 1) Membre régulier de l'équipe nationale senior pour le cycle visé par l'identification ;
- 2) numéro 1 au Canada dans sa catégorie au niveau senior ou s'il détient un rang mondial comparable à un autre athlète qui détient un brevet senior pour le cycle en cours. Dans ce cas, la fédération est responsable de déposer la demande d'identification et de fournir l'ensemble des pièces justificatives.

## **Critères de sélection « Élite »**

Les athlètes identifiés de niveau « Élite » sont les athlètes féminins et masculins seniors qui obtiennent le plus haut pointage<sup>2</sup> en date du 31 décembre selon le Système de classement cumulatif des athlètes seniors et tiennent compte des résultats obtenus lors des tournois suivants :

---

<sup>1</sup>Voir contrat d'engagement de l'athlète

<sup>2</sup>La grille de pointage se retrouve en Annexe 1

### **Tournois accessibles et spécifiques pour le classement des athlètes « Élite »**

- Deux meilleurs résultats de l'athlète à des Opens internationaux (G1 ou G2)<sup>3</sup>
- Le championnat canadien
- Le championnat canadien division olympique (s'il y a lieu)
- Les sélections Coupe Québec

### **Standard minimum de niveau Élite :**

Les athlètes seniors de cette liste doivent détenir une médaille dans un tournoi international (WT niveau G1-G2) ou une médaille au championnat canadien.

Si le standard minimum ne permet pas de combler l'ensemble des places de niveau « Élite », les athlètes suivants au classement cumulatif senior seront considérés.

### **Priorité en cas d'égalité au classement :**

#### **L'athlète ayant obtenu les meilleurs résultats suivants aura priorité :**

- 1- Médaille d'or dans un Open G2 de la WT
- 2- Médaille d'or dans un Open G1 de la WT
- 3- Médaille d'or au championnat canadien (ou division olympique)
- 4- Médaille d'argent dans un Open G2 de la WT
- 5- Médaille d'argent dans un Open G1 de la WT
- 6- Médaille d'argent au championnat canadien (ou division olympique)
- 7- Médaille de bronze dans un Open G2 de la WT
- 8- Médaille de bronze dans un Open G1 de la WT
- 9- Médaille de bronze au championnat canadien (ou division olympique)
- 10- 1<sup>er</sup> de sa division au Québec

Voir le système de pointage accordé pour le classement en annexe 1

### **Critères de sélection « Relève »**

Les athlètes identifiés niveau « Relève » sont les 2 athlètes féminins et masculins qui obtiennent le plus haut pointage<sup>4</sup> en date du 31 décembre du classement cumulatif des athlètes seniors **21 ans et moins** et tient compte des résultats obtenus lors des tournois suivants :

### **Tournois accessibles et spécifiques pour le classement des athlètes seniors (21 ans et moins) de niveau « Relève »**

- Deux meilleurs résultats de l'athlète à des Opens internationaux (G1 ou G2)<sup>5</sup>
- Le championnat canadien
- Le championnat canadien division olympique (s'il y a lieu)
- Les sélections Coupe Québec

---

<sup>3</sup> L'athlète peut participer à tous les Open G1 ou G2 du calendrier de la WT, les résultats de ses 2 meilleurs Opens seront comptabilisés au classement

<sup>4</sup>La grille de pointage se retrouve en Annexe 1

<sup>5</sup> L'athlète peut participer à tous les Open G1 ou G2 du calendrier de la WT, les résultats de ses 2 meilleurs Opens seront comptabilisés au classement

**Standard minimum de niveau Relève sénior :**

Les athlètes séniors de cette liste doivent détenir une médaille dans un tournoi international (WT niveau G1-G2) ou une médaille au championnat canadien ou terminer 1<sup>ers</sup> de sa division au Québec (cumulatif des Sélections Coupe Québec).

Si le standard minimum ne permet pas de combler l'ensemble des places de niveau « Relève », les athlètes suivants au classement cumulatif senior 21 ans et moins seront considérés. Si aucun athlète ne répond à ces critères, la place sera comblée par un athlète junior. Selon les critères de niveau « Relève » juniors ci-bas

**Priorité en cas d'égalité au classement :****L'athlète ayant obtenu les meilleurs résultats suivants aura priorité :**

- 1- Médaille d'or dans un Open G2 de la WT
- 2- Médaille d'or dans un Open G1 de la WT
- 3- Médaille d'or au championnat canadien (ou division olympique) de l'année de référence
- 4- Médaille d'argent dans un Open G2 de la WT
- 5- Médaille d'argent dans un Open G1 de la WT
- 6- Médaille d'argent au championnat canadien (ou division olympique) de l'année de référence
- 7- Médaille de bronze dans un Open G2 de la WT
- 8- Médaille de bronze dans un Open G1 de la WT
- 9- Médaille de bronze au championnat canadien de l'année de référence
- 10- 1<sup>er</sup> de sa division au Québec

Ensuite, les 6 athlètes féminins et masculins juniors qui obtiennent le plus haut pointage<sup>6</sup> en date du 31 décembre du classement cumulatif des athlètes juniors obtiendront un niveau d'identification « Relève ». Le classement tient compte des résultats obtenus lors des tournois suivants :

- **Tournois spécifiques pour le classement des athlètes juniors de niveau « Relève »**
- Tournois officiels majeurs juniors (Jeux de la jeunesse, Championnat du monde jr, championnat panaméricain jr),
- deux meilleurs résultats de l'athlète à des Opens internationaux juniors (G1 ou G2)<sup>7</sup>
- Le championnat canadien junior
- Les sélections Coupe Québec

**Standard minimum de niveau Relève junior :**

Les athlètes juniors de cette liste doivent détenir une médaille dans un tournoi international (WT niveau G1-G2), ou une médaille au championnat canadien, ou terminer 1<sup>ers</sup> de sa division au

---

<sup>6</sup>La grille de pointage se retrouve en Annexe 1

<sup>7</sup> L'athlète peut participer à tous les Open G1 ou G2 du calendrier de la WT, les résultats de ses 2 meilleurs Opens seront comptabilisés au classement

Québec (cumulatif des Sélections Coupe Québec). Il est obligatoire pour les athlètes de ce niveau, de participer au circuit provincial (Coupe Québec) et national (championnat canadien)<sup>8</sup>.

Si le standard minimum ne permet pas de combler l'ensemble des places de niveau « Relève », les athlètes suivants au classement cumulatif junior seront considérés.

**Priorité en cas d'égalité au classement :**

**L'athlète ayant obtenu les meilleurs résultats suivants aura priorité :**

- 1- Médaille dans un tournoi officiel majeur (championnat du monde ou championnat panaméricain jr)
- 2- Médaille d'or dans un Open G2 de la WT
- 3- Médaille d'or dans un Open G1 de la WT
- 4- Médaille d'or au championnat canadien
- 5- Médaille d'argent dans un Open G2 de la WT
- 6- Médaille d'argent dans un Open G1 de la WT
- 7- Médaille d'argent au championnat canadien
- 8- Médaille de bronze dans un Open G2 de la WT
- 9- Médaille de bronze dans un Open G1 de la WT
- 10- Médaille de bronze au championnat canadien
- 11- 1<sup>er</sup> de sa division au Québec

---

<sup>8</sup>La participation minimale requise aux sélections Coupe Québec est de 50% des événements disponibles au calendrier, mais il est fortement recommandé aux athlètes de ce niveau la pleine participation pour le développement. La participation au championnat canadien est aussi obligatoire pour être identifié à ce niveau.



## Critères d'identification de niveau « Espoir »

Tout athlète junior ou cadet ceinture rouge ou noire participant aux tournois de sélection de l'équipe provinciale (Coupe Québec Catégorie A et B)

Ou

tout athlète ayant remporté l'or dans l'une des catégories ciblées lors des finales régionales des Jeux du Québec en vue des finales provinciales; ceinture bleue et plus

Ou

les athlètes de ceinture verte et plus étant participant au circuit provincial récréatif

## Changement de catégorie de poids

Transfert des points (Changement de division)

L'athlète sénior doit, en début de chaque année (janvier), aviser de sa division de poids olympique pour l'obtention des points au classement. Il pourra accumuler des points dans les "divisions de poids mondiale" inférieur et supérieur à celle-ci. Ex : Homme -58 kg division de poids olympique (il peut cumuler des points dans les divisions de poids mondiale -54kg, -58kg et -63kg)

**Les athlètes juniors gardent la totalité des points, peu importe la division de poids à laquelle il ou elle participe.**

## Cas de blessure

**\*Cas particulier : Athlète blessé lors de la saison ne pouvant participer à certains évènements de classement**

*Un athlète étant **identifié la saison précédente**, démontrant un fort potentiel de podiums internationaux et nationaux, pourrait être identifié par Taekwondo Québec s'il répond aux critères suivants :*

- *Engagement au plein développement de son talent sportif*
- *Planification annuelle d'entraînement validée par l'entraîneur*
- *Preuve qu'il ou qu'elle est rétablie de sa blessure*
- *Participation à des épreuves de la saison en cours (tournois internationaux, nationaux et provinciaux)*

Il est de la **responsabilité de l'athlète ou de son entraîneur personnel** d'aviser Taekwondo Québec **par écrit dès la confirmation de la blessure et de remplir le formulaire approprié.**

Un **billet médical provenant du médecin traitant\*** devra indiquer le type de blessure et le délai d'arrêt et/ou réadaptation prévue. Tout changement dans la situation de l'athlète devra aussitôt être acheminé par écrit à Taekwondo Québec.

\* Seulement les billets médicaux provenant d'un médecin seront acceptés.

Un athlète ne peut se prévaloir de cette clause médicale pour blessure lors de deux années consécutives.

### **Conditions d'engagement (contrat)**

Les athlètes doivent être engagés dans une démarche visant à atteindre l'excellence.

- 1) Tous les athlètes identifiés de niveau « Relève », « Élite » ou « Excellence » devront signer et respecter le contrat d'engagement de l'athlète de l'Équipe du Québec.

## **Athlète identifié auprès du Ministère**

Objet : Contrat d'engagement de l'athlète identifié

Je, soussigné(e) m'engage dans une démarche de développement de mon talent sportif, à ma participation aux entraînements hebdomadaires des centres d'entraînement haute performance de ma région, à ma participation aux tournois et au respect de la réglementation de la Fédération québécoise de taekwondo. Cet engagement permet au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ministère), de m'identifier comme athlète de haut niveau et d'obtenir les privilèges à cette identification.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Fédération québécoise de Taekwondo  
4545, Pierre-de-Coubertin  
Montréal (Québec)  
H1V 0B2

## Annexe I - Tableau de pointage

Voici les tableaux d'octroi des points selon les évènements et performances, chez les séniors et les juniors.

N.B : Un « bye » (laissez-passer) est considéré comme une victoire dû aux têtes de série des tournois.

- Les athlètes ont jusqu'au 31 décembre de l'année de référence pour valider les résultats au classement publié. (Opens)

### Points de classement athlètes séniors

Tournoi	Sélections Équipe Québec (chaque étape)	Championnat canadien	Championnat canadien par catégorie olympique	Opens (G1- G2)
Points par victoire	3	4	4	5
Points par victoire dans le repêchage	1	2	2	2
Points de podium ***	Or : 10 Argent : 7 Bronze : 5	Or : 10 Argent : 7 Bronze : 5	Or : 10 Argent : 7 Bronze : 5	Or : 10 Argent : 7 Bronze : 5
Points extra pour victoire contre un top 30 mondial				4

## Points de classement athlètes juniors

Tournoi	Sélections Équipe Québec (chaque étape)	Championnat canadien	Opens (G1 ou G2)	Championnat panaméricain junior	Championn at du monde junior	Jeux de la Jeunesse
Points par victoire	3	4	5	5	6	6
Points par victoire dans le repêchage	1	2	2	2	3	3
Point de podium ***	Or : 10 Argent : 7 Bronze : 5	Or : 10 Argent : 7 Bronze : 5	Or : 10 Argent : 7 Bronze : 5	Or : 10 Argent : 7 Bronze : 5	Or : 10 Argent : 7 Bronze : 5	Or : 10 Argent : 7 Bronze : 5